

Mutuelle et famille - obligation

Par **Stef1919**, le **21/04/2016** à **15:10**

Bonjour,

Notre entreprise nous a obligé à adhérer à la mutuelle d'entreprise ce que j'ai fait dès le 01/01/2016.

Cependant, mon employeur veut m'obliger à prendre une mutuelle famille (1 enfant + pacsée avec partenaire).

Sous la pression, j'ai fait une adhésion famille au 01/04/16, et mon employeur veut donc faire un prélèvement des mois de janvier, février et mars 2016 de la mutuelle sur mon salaire.

Sommes-nous vraiment obligé de prendre l'option famille, et a t'il le droit de faire un effet rétroactif de la mutuelle alors que mon adhésion famille est au 01/04/16 ?

Merci d'avance.

Par **Julina**, le **26/04/2016** à **19:40**

Votre employeur n'a pas le droit de vous obliger à prendre une mutuelle familiale. Selon la loi, la mutuelle est obligatoire pour l'employé et non à sa famille.

Avant d'agir, il est préférable de faire des devis sur Mtuelle-pas-cher.fr afin de voir si la mutuelle de votre entreprise est plus avantageuse pour votre famille.

Autre chose, les prélèvements commencent à partir du premier mois d'adhésion... il est inutile de payer les mois d'avants.

Par **chriss001**, le **12/11/2020** à **07:53**

Bonjour,

@Julina a vraiment raison de dire que l'employeur n'a pas le droit de forcer les salariés à souscrire une mutuelle familiale, le salarié a ses propres choix. Pour une mutuelle, vous devez être conscient du choix des assurances qui vous convient en vous conseillant de consulter sur cette [source](#), qui peut quand même vous aider.

Par **Henriette85**, le **25/11/2020** à **18:02**

Le choix d'une mutuelle santé famille ne doit pas être une obligation de la part de votre employeur. Maintenant en ce qui concerne les prélèvements rétroactifs sur votre mutuelle santé, je vous conseille de voir sur [un site](#) comparateur mutuelle santé en ligne, ce genre de plateforme donne assez de détails que l'ensemble des procédures en vigueur dans le domaine des assurances.

Par **P.M.**, le **25/11/2020** à **18:06**

Bonjour,

Le sujet initial date d'avril 2016...